

## Femmes et hommes : une longue histoire

Jusque récemment, la femme a été considérée d'une nature différente et inférieure à l'homme. C'est pourquoi elle n'a été ni sujet, ni même objet d'histoire. Les sources en parlent généralement peu et, longtemps, les historiens ne s'y sont guère intéressés. C'est pourquoi on dispose sur leur passé de plus de clichés que de connaissances précises.

La société n'attendait des femmes que la soumission aux normes [masculines] et l'accomplissement de rôles définis par et pour les hommes. Leurs fonctions, c'était la reproduction et l'élevage des enfants, et la reconstitution des forces mâles (cuisine, entretien du ménage). Elles devaient manifester une réserve respectueuse devant leur père, mari ou supérieur. Cela a été vrai en tout temps et lieu : d'Athènes au V<sup>e</sup> siècle av J-C, aux politiques du début du XX<sup>e</sup> siècle, en passant par les moralistes du XVII<sup>e</sup> siècle ou les philosophes des Lumières.

Quatre précautions de méthode sont indispensables afin de ne pas dire n'importe quoi sur la question si sensible, voire polémique, qu'est l'étude de l'histoire des femmes

1°- Ne pas projeter sur le passé nos convictions actuelles. Si l'idée d'une *égalité* a pu surgir chez des philosophes depuis Platon, l'idée de *parité* n'aurait pas été pertinente il y a encore un demi-siècle. Autre exemple : on confond aujourd'hui les attitudes protectrices d'un *paternalisme* – sincère, même s'il postulait une infériorité féminine (cas de nombreux clercs) – avec de la *"misogynie"*, terme désignant une hostilité a priori vis-à-vis du sexe féminin.

2°- Noter que certaines doléances ont changé de statut. Ainsi, l'utilisation de procédés contraceptifs est attestée dès l'Antiquité. Ces pratiques ont répondu à un besoin personnel de limiter des naissances. Avec la loi Neuwirth (1967) on a abouti, au-delà de la simple dépénalisation, à un "droit à la contraception". Cela n'a pu donner lieu à législation que lorsque l'enfant a cessé d'être au centre du "cercle de famille", qu'il occupait depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Longtemps, il est apparu comme le produit "naturel" d'une union stable, ou comme un devoir social afin de *"donner des âmes à Dieu et des sujets au roi"*. Aujourd'hui, l'enfant fait figure parfois de *tiers* problématique, voire embarrassant, pour un couple provisoire. Inversement, le "droit à l'enfant" est devenu objet de revendication.

3°- Éviter de généraliser ce qui relève d'une élite ou de l'action de fortes personnalités. Un monde existe entre la situation de l'héritière d'un fief et celle d'une paysanne. Jeanne d'Arc, Ninon de Lenclos ou Anne d'Autriche sont des cas intéressants ; elles ne sont pas représentatives de la condition féminine de leur époque. Se méfier aussi d'accréditer sans précaution un témoignage unique.

4°- Avoir le courage d'analyser et de déconstruire les idées reçues, irraisonnées ou polémiques. On a cru, jadis, exalter le passé féminin en évoquant un mythique "matriarcat", époque, où – sous la douce tutelle "maternelle" – le monde aurait été plus juste, moins brutal. Il est largement admis que le matriarcat n'a jamais existé, sauf peut-être dans quelques tribus isolées... Autre exemple d'idée reçue : pendant la Révolution, Olympe de Gouges, initiatrice courageuse de combats féministes et anti-esclavagistes est guillotinée en novembre 1793. Il n'est pas rare que son exécution soit présentée comme consécutive à sa proclamation des *Droits de la femme* (1792). Il est plus assuré que ce sont ses compromissions politiques, et surtout ses libelles menaçants contre Robespierre, qui ont provoqué son arrestation et son exécution.

### Les débuts de l'espèce humaine

Avec les progrès de la préhistoire, les hypothèses sur l'évolution de l'espèce humaine se sont affinées. Mais quant à parler des places réciproques de l'homme et de la femme dans les sociétés antérieures à l'écriture, on ne dispose d'aucun témoignage (sauf archéologique), encore moins de certitude.

L'étude des représentations féminines aboutit à la distinction de deux styles principaux. Pendant le *gravettien* (-26.000 à -20.000 av J-C), on trouve des statuettes en forme de losange. Les plus énigmatiques montrent des corps acéphales, presque exclusivement féminins, aux attributs hypertrophiés : seins débordants, ventres gravides, fesses stéatopyges, vulves proéminentes. On y a vu des invocations "magiques" de fertilité ou des rites de la génération. L'absence de tête annonce-t-elle déjà ce préjugé d'une femme dénuée de raison ?

Le second modèle, au *"magdalénien"* (-17.000 à -10.000) révèle une vision plus complexe. L'art pariétal garde encore une prévalence aux figurations féminines, souvent en position d'"orante", plus ou moins parées, et parfois associées à des animaux. Des chercheurs évoquent une "religion de chasseurs" ; d'autres supposent dans ces "Vénus" les premières *erotica* de l'humanité. J.-J. Annaud, dans *La guerre du feu*, filme une scène de coït qu'un mâle allait accomplir en prenant sa femelle brutalement, par derrière comme la plupart des mammifères ; la femme se retourne, doucement mais résolument face à lui, en

une attitude d'échange et non plus de sujétion. C'est un fait majeur de civilisation humaine : à quelle date a-t-il eu lieu ?

## Dans l'Antiquité

On a voulu voir dans le fait qu'en Grèce ou à Rome des femmes ont participé à la religion comme prêtresses ou adeptes et que des déesses sont présentes dans le Panthéon qu'elles ont tenu une place plus importante que dans les civilisations monothéistes. Or ces sociétés restent un "club d'hommes" : les femmes, considérées comme mineures, ne jouent aucun rôle politique, leur vie reste cantonnée à la sphère domestique.

La postérité d'Aristote porte, avec les stoïciens, une lourde responsabilité sur le statut des femmes. D'abord parce que son apport à la "science" a été durable, au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, parce que, par le truchement de Thomas d'Aquin (XIII<sup>e</sup> siècle), il a renforcé dans la pensée chrétienne l'idée, déjà transmise par certains pères de l'Église imbibés de culture grecque, que la femme est un être incomplet, faible, instable (mise à part, bien sûr, la Vierge Marie). Son jugement semble dépendre d'une conception erronée de la génération. Pour lui, le mâle – agent actif – donne la "forme" à l'enfant, livré tout fait. La mère – facteur passif – ne fournit que la "matière" et l'incubation, ce qui la dévalue par rapport au mâle.

## Au Moyen-Âge

Il traîne une idée reçue : "la femme y aurait été plus libre qu'à l'époque moderne". C'est en partie vrai pour l'élite. Une héritière ou veuve de grande famille, non remariée, peut gérer ses biens. Mais son mariage ou remariage est souvent une phase obligée de la stratégie matrimoniale menée par sa famille pour agrandir son patrimoine ou élargir son réseau de relations. Pour un mari, elle n'est la plupart du temps que la reproductrice qui lui permet de prolonger sa lignée. Même au niveau royal, la femme, en vertu de la loi salique, ne peut qu'assurer une régence pendant une vacance, jamais régner à part entière.

Quant aux classes populaires (rurales à plus de 90 %), la répartition spécifique des tâches, en apparence justifiée par la force physique, commande l'organisation "machiste" de la société paysanne. Une fille n'est souvent considérée que comme une bouche inutile.

## À l'Époque moderne

Entre la Renaissance et bien au-delà de la Révolution encore, la femme reste soumise à la même pression sociale. Quoique des théologiens l'aient considérée comme l'« associée, non la servante de l'homme » ("*socia non ancilla*"), la plupart des moralistes, bien qu'ils rappellent au mari ses obligations de respect, de patience vis-à-vis de son épouse, instituent l'homme à la tête de la famille, protecteur du groupe et garant de sa cohésion. Son autorité varie selon que la région applique un droit écrit ou coutumier.



Au XVII<sup>e</sup> siècle, la situation intellectuelle des femmes correspond à leurs rôles dans la société. L'école est souvent payante, et quand elle ne l'est pas (écoles paroissiales, ...), le petit peuple ne se prive pas facilement des services de ses enfants. Or, les filles étant destinées à être mariées ou religieuses, leur avenir n'implique pas forcément de savoir lire et écrire. Aussi le taux d'alphabétisées est-il très inégal et généralement faible : 20 à 30 % dans la petite bourgeoisie, moins de 5 % chez les paysannes, avec, là encore, de fortes différences régionales (exception de la Lorraine et de la Champagne, où le taux atteint près de 80%). Parmi les élites, lorsqu'une femme est cultivée, elle doit ne pas le montrer, sous peine de passer pour une "femme savante", ce qui était rien moins qu'élogieux.

Étonnant que le préjugé de l'infériorité féminine ne soit jamais débattu. Comme elle passe pour faible et instable, avec l'aval des médecins, les juristes la maintiennent dans sa condition de *mineure*. Son témoignage n'a pas le poids de celui d'un homme ; lorsque le mari gère les biens familiaux il n'a pas à rendre de comptes, etc. Cependant, quelques juristes ont défendu les droits des femmes contre les abus les plus criants. Ainsi, un mari gérant les biens propres de son épouse, ne peut les aliéner, même avec l'autorisation expresse de celle-ci, hors une décision de justice.

La Révolution française, qui a joué un rôle si novateur dans le domaine politique et social, n'a – malgré les tentatives de Condorcet – pratiquement eu aucun effet sur le statut et les conditions de vie des femmes, sauf le divorce qu'elles réclamaient pour être libérées d'un mari imposé.

À l'occasion, le statut de mineure de la femme joue en sa faveur. Pour de nombreux théologiens, le vrai responsable du péché originel est Adam, car en tant que "chef", il devait impérativement empêcher Ève d'enfreindre la loi de Dieu. En droit civil, le mari est responsable des dettes de sa femme, tandis que l'inverse n'est pas vrai ; elle peut refuser une succession douteuse, etc.

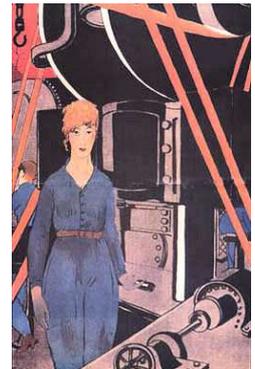
## À l'Époque contemporaine

Les progrès de la condition féminine ont été plus considérables dans le dernier siècle que dans les trente précédents. Les causes en sont diverses :

1° - Une évolution des consciences : il était difficile de prôner la liberté et l'égalité des "hommes", en les refusant à l'autre moitié de l'humanité. Les combats féministes ont évidemment joué un grand rôle dans ce progrès.

2° - L'accession des femmes à la culture, s'est constamment amplifiée, surtout lorsque la Troisième République a généralisé l'enseignement primaire et créé un enseignement secondaire.

3° - Les circonstances conjoncturelles ont compté tout autant. Durant la guerre de 14-18, le départ des hommes au front a appelé les femmes à des postes de travail où elles ont montré dévouement, esprit d'initiative et compétences. Il était difficile, à l'armistice, de faire comme si elles en étaient devenues incapables ; d'autant que les hommes, morts ou handicapés, manquaient toujours. Pourtant, on assiste, dans l'entre-deux-guerres, à une convergence d'intérêts pour tenter de ramener les femmes au foyer et à la passivité sociale. L'État préfère qu'elles s'emploient à procréer pour combler les vides démographiques dus à la guerre ; les moralistes et gens d'Église craignent que le travail en usine les mette au contact avec d'hommes frustes ; les syndicats redoutent une concurrence à moindres salaires ; quant aux partis de gauche, ils leur refusent le droit de vote par crainte que – sous l'influence du clergé – elles favorisent la droite.



4° - L'émancipation s'accélère avec la seconde guerre mondiale. Les femmes montrent, dans la Résistance comme parmi les difficultés quotidiennes, un courage "viril". C'est ce qui a justifié leur accession au droit de vote, en octobre 1944. Les partis n'ont guère joué le jeu, présentant peu de candidates et souvent dans des circonscriptions perdues d'avance. Pourtant, des femmes politiques de talent apparaissent, telles Germaine Poinso-Chapuis et Simone Veil.

5° - D'autres changements décisifs viennent des découvertes scientifiques et technologiques. La durée de vie d'un couple a été profondément modifiée par les progrès de la médecine. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un ménage durait, avant la mort d'un des époux (maladies, famines, grossesses fatales, accidents du travail, ...), 13 ans et demi ; au XX<sup>e</sup>, 50 ans... Ce qui pose d'ailleurs en d'autres termes concrets la question du divorce. En outre, l'avènement de moyens contraceptifs, pratiques et relativement sûrs, a marqué la fin d'une "aliénation" des femmes à l'enfant. Mais la libération sexuelle se révèle-t-elle pour autant sans revers pour des filles, instrumentalisées par la mode : honte de la virginité, "nécessité" d'avoir un *petit ami*, etc. ? La dissociation entre sexualité et procréation a joué un rôle considérable dans l'évolution des rapports entre hommes et femmes et, par là, du statut social de celles-ci.

Autre apport des progrès technologiques dans la révolution des mœurs : pendant des millénaires, la répartition des fonctions et métiers s'est faite essentiellement sur les capacités physiques censément plus grandes chez l'homme. Aujourd'hui, grâce à la direction assistée, une femme peut conduire un camion de 30 tonnes. Grâce à l'électronique et à l'informatique, la plupart des métiers s'ouvrent à elle, car ils font davantage appel aux connaissances et à la technique qu'à la force.

Un processus irréversible d'égalité semble en marche. Pour l'instant, il est surtout décelable dans les pays démocratiques les plus développés, mais un examen attentif du Tiers-Monde montre que là aussi une évolution est engagée, notamment en Afrique où, malgré des résistances diverses, souvent au nom de la tradition, les femmes constituent un élément de progrès solidaire majeur.

**Marcel Bernos**